

## L'aménagement de la place de la Maison-Carrée

Liste des abréviations : ACN = archives communales de Nîmes antérieures à 1790 ; ADG = archives départementales du Gard ; AM = archives municipales modernes et contemporaines.

**1688-1691** – En 1673, Louis XIV fit don de la Maison carrée à l'ordre des Augustins, à la condition d'y bâtir une église à l'intérieur. Cette décision est le point de départ de la première campagne de restauration et de dégagement du bâtiment, qui débuta en 1684. Arrêté six mois plus tard, le chantier reprit en 1687. Au printemps suivant, l'intendant du Languedoc, Basville, ordonna la démolition de maisons qui s'appuyaient sur l'arrière de la Maison carrée. En 1691, pour parachever les travaux de restauration, il demanda aux consuls d'acheter les autres maisons adossées à la Maison carrée afin de les démolir. Par délibération du 14 septembre, les consuls décidèrent de faire détruire « incessamment » les maisons concernées. (ACN GG 2 E DEPOT 36/56, ACN LL 29 E DEPOT 36/147 F<sup>o</sup>196 et F<sup>o</sup>218)

**1786** – Désireux d'assurer le développement économique de la ville et de mettre en valeur les monuments antiques, et après les premières démolitions partielles de 1775, les consuls avaient confirmé leur intention de supprimer les remparts qui enserraient Nîmes en 1776 puis en 1780, sans obtenir satisfaction. Le projet fut relancé par les consuls en 1785. L'architecte de la province du Languedoc, Jean-Arnaud Raymond, fut chargé d'élaborer un projet d'embellissement de la ville. Les travaux envisagés devaient permettre d'établir la liaison entre la vieille ville et ses faubourgs. Le plan de 1785 prenait en compte le désenclavement de la Maison carrée et l'aménagement de ses abords ; afin de créer une perspective sur le péristyle du monument, il prévoyait le percement d'une nouvelle rue, l'actuelle rue Auguste – qui ne fut réalisée qu'au milieu des années 1820. Le projet fut approuvé par arrêt du conseil d'Etat du 5 septembre 1786, qui liait démolition des remparts – qui fut engagée en 1787 – et travaux d'embellissement. (AM 6 C 1416, plan de 1785, ADG et diapositive en 6 C 1178, E DEPOT 36/345 OO 118, ADG C 178)

**1787** – Au cours de la séance du 18 août 1787, les consuls votèrent la démolition de la galerie qui reliait la partie ouest de la Maison carrée au couvent des Augustins, conformément à l'arrêt du roi du 30 mars qui l'ordonnait (ACN LL 47 E DEPOT 36/165 F<sup>o</sup>93-suiv.)

**1788** – Les consuls décidèrent d'acheter aux Augustins et à la famille Triaire des parties d'immeubles pour permettre le prolongement de la rue de la Colonne (actuelle rue de l'Horloge) jusqu'au boulevard, comme le prévoyait le plan Raymond, dégageant ainsi l'arrière du bâtiment. (ACN LL 47 E DEPOT 36 /165 F<sup>o</sup>212, AM 6 C 115)

**1800** – A la suite de l'incendie du 29 décembre 1797 de la salle de spectacle installée sur le boulevard Gambetta, à proximité de la place du Château, la société d'actionnaires qui en était propriétaire demanda d'être dédommée, s'engageant à construire une nouvelle salle de spectacles sur l'emplacement qui lui serait désigné. En janvier 1798, le choix de la municipalité se porta sur un terrain « qui se trouverait auprès des lavoirs publics et pour ainsi dire sur un lac, circonstance des plus importantes en cas d'un nouvel incendie ». Le bâtiment permettait d'aménager la place créée par la démolition des anciennes fortifications, le comblement des fossés et l'acquisition d'une partie de l'ancien couvent des Récollets, en faisant le pendant de la Maison carrée. Il était demandé que la façade du nouvel édifice s'harmonise avec celle de la Maison carrée « cet antique et magnifique édifice ». Le projet présenté par l'architecte Alexandre Nicolas Meusnier fut retenu. L'inauguration eut lieu le 3 février 1800, mais la colonnade ne fut achevée qu'en 1827, dans le cadre des grands travaux de restauration et de mise en valeur de la Maison carrée et de ses abords. Le théâtre fut détruit par un incendie le 27 octobre 1952, seules subsistèrent la façade et les

colonnes. Elles furent démontées en 1987 et réinstallées sur l'aire de Caissargues de l'autoroute A 54. Le site a laissé la place à Carré d'art, centre d'art contemporain et médiathèque, œuvre de l'architecte Norman Foster, ouvert en 1993. (Cartes postales anciennes avant et après l'incendie ; carte postale avec en arrière plan le chantier de construction de Carré d'art, ADG 11 Fi 5856, AM 1 D 19 et 20)

**1800** – Arrêté du 13 vendémiaire an IX (5 octobre 1800) relatif à la vente au profit du Trésor public des portions de terrain dépendantes des fossés, murs et tour de ronde de la ville de Nîmes qui se trouvent disponibles pour des constructions particulières. Ce terrain de 4 000 m<sup>2</sup> était situé entre la Maison carrée et le square de la Bouquerie. Les acquéreurs étaient tenus de se conformer pour l'alignement et les façades des maisons à construire aux plans établis par le directeur des Travaux publics. (ADG 3 O 1362)

**1800** – Plan dressé par Charles Durand, ingénieur des Ponts et Chaussées, le 10 nivôse an IX (31 décembre 1800) pour le percement de la rue Auguste, la création de la place de la Maison-Carrée et le réaménagement de l'ensemble du quartier environnant. Vraisemblablement inspiré du projet Raymond, ce plan fut officiellement approuvé par le préfet le 14 mars 1809 et doit donc être mis en relation avec les élévations de la série 3 O 1342. (ADG 3 O 1362)

**1809** – Projets de façades et d'arc de triomphe signés par Charles Durand pour le quartier de la Maison carrée, 10 janvier 1809. A cette date, bien que la place de la Maison-Carrée n'ait pas été réellement réaménagée et que la rue Auguste ne soit pas encore percée, certains immeubles néo-classiques étaient déjà en cours de construction dans le quartier voisin de l'ancien temple romain (voir les mentions portées sur certaines élévations), il est vraisemblable que les dessins de Durand se soient inspirés de ceux – aujourd'hui perdus – qui devaient accompagner le projet d'embellissement de Nîmes et de dégagement de la Maison carrée et de l'amphithéâtre de Jean-Arnaud Raymond, approuvé en 1786. (ADG 3 O 1343)

**1810** – Arrêté municipal du 2 mars modifiant l'alignement dressé par Raymond. Il rend la place plus régulière, facilite l'exécution d'une galerie en contrebas du monument « pour en découvrir entièrement le stylobate et faciliter aussi le placement d'une claire-voie en fer autour dudit monument à l'est duquel se trouvera alors assez d'espace pour le roulage des charrettes ». (AM 2 D 4). Ces dispositions sont rappelées dans l'arrêté préfectoral du 21 mars qui précise que le nouvel alignement « facilitait l'exécution (...) des autres ouvrages que son embellissement ou sa conservation pourront exiger, et rendait aussi l'entrée de la rue des Flottes plus aisée ». La décision préfectorale prend en compte l'avis du 5 mars formulé par Michel-Robert Penchaud, architecte du département des Bouches-du-Rhône, chargé par le ministre de l'Intérieur de dresser un projet de restauration de la Maison carrée, qui a fait connaître « que si le gouvernement faisait creuser autour de la Maison carrée une enceinte qui découvrit le soubassement antique, il serait nécessaire de laisser à l'enceinte et à la rue haute un assez grand espace. » (AM 1 O 16).

**1820** (12 août) – Projet d'embellissement de la Maison carrée et de ses alentours : plan de Grangent. Tracé de la future rue Auguste et début de l'aménagement du futur square Antonin. (ADG 8 T 342)

**1820** (10 décembre) – Projet d'embellissement de la Maison carrée et de ses alentours : plan de Grangent. (ADG 8 T 342)

**1820** (10 décembre) – Plan général des découvertes faites au nord-ouest de la Maison carrée en travaillant aux fouilles et déblais nécessaires pour l'établissement de la plate-forme projetée au pied du monument : plan de Grangent. (ADG 8 T 342)

**1820-1821** - Dès 1800, Grangent avait demandé la démolition de l'ancien couvent des Augustins, mais ce n'est qu'en 1820-1821 qu'elle s'effectua. (AM 6 C 115)

**1820-1821** – Ces années correspondent aux plus anciennes fouilles archéologiques du site, sous la direction de Victor Stanislas Grangent, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, conservateur des monuments de Nîmes. Elles permirent la redécouverte de la colonnade qui entourait à l'origine le monument, ce qui conduisit à l'extension du secteur à aménager, et la reconstruction des immeubles environnants, qui s'inspire des projets élaborés par Raymond et Durand. (Voir article de Corinne Potay, Aménagement des abords de la Maison carrée : un plan d'urbanisme exemplaire, in L'expression du pouvoir au début de l'Empire, 2009, p. 201-209 ; portrait de Grangent au musée des Beaux-Arts)

**1821** (10 février) – Plan des découvertes antiques faites sur la face occidentale de la Maison carrée de Nîmes jusqu'au 10 février 1821 : plan de Grangent. (ADG 8 T 342)

**1823** (6 juin 1823) – Réunion du conseil municipal qui se prononça pour le percement de la rue Auguste, conformément aux préconisations du plan Raymond de 1785. (AM 1 D 34)

**1824** – Ordonnance royale du 14 avril 1824 concernant le dégagement des abords de la Maison carrée de Nîmes suivant les alignements tracés sur le plan joint (lacune). Les travaux nécessaires pour l'exécution de ces alignements étaient déclarés d'utilité publique. (Liste des maisons à acquérir AM 4 O 200)

**1825** (16 septembre) – Adjudications de la démolition de maisons situées sur l'emplacement de la future rue Auguste (AM 3 R 1\*)

**1826** – Arrêté du 10 mars, reconstruction de la façade est d'une maison comprise dans le projet de la nouvelle rue à ouvrir en face du péristyle de la Maison carrée. Application des dispositions de l'ordonnance royale de 1824 « afin que la vue du superbe monument de la Maison carrée ne puisse pas être gênée par [les] constructions, [...] pour rendre à ce monument et à ses abords toute la splendeur qu'ils comportent. » (AM 2 D 11, p. 32)

**1826** – Arrêté du 11 août. Voir aussi l'arrêté du 10 mars. (AM 2 D 11, p. 118)

**1826** – Arrêté du 3 novembre 1826. Reconstruction de la façade ouest. Voir aussi l'arrêté du 10 mars. (AM 2 D 11, p. 193)

**1829** – Plan particulier des dégagements extérieurs de la place, dressé par l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées Victor Grangent – supérieur hiérarchique de Charles Durand – le 22 juin 1829. Ce plan propose une extension vers l'est de la place, à la suite des fouilles archéologiques menées à bien dans les années précédentes et qui ont révélé la présence d'un portique ceinturant le monument à l'est, à l'ouest et au sud : en dégageant au maximum le pourtour de l'ancien temple, Grangent voulait restituer le caractère monumental de l'ensemble temple-portique tel qu'il se présentait dans l'Antiquité. Ce plan présente aussi l'intérêt de restituer – en pointillés noirs – les alignements très irréguliers des immeubles qui bordaient auparavant ce côté de la place. (ADG 8 T 340)

**1829 (vers)** – Plan général d'alignement de la ville de Nîmes. Plans de la ville divisée en douze sections. 41 feuilles. Couleur. 0,64 x 0,98. (Entoilées 1,01 x 0,68). Echelle 1/5 000<sup>e</sup>. Planche 1 Fi 39, section n°10, Maison carrée. (AM 1 Fi 39)

**1836** – Pétition demandant l'ouverture d'une rue reliant la place de la Maison-Carrée à la rue du Grand-Couvent. Cette liaison ne fut effective qu'en 1875-1878 avec le percement de la future rue Général-Perrier. (AM 4 O 400)

**1837** – Cession de terrain à l'angle de la rue de la Colonne et de la place de la Maison-Carrée pour se conformer à l'alignement et aux décorations extérieures adoptées pour les alentours de la Maison carrée. Seule maison qui dépassait à cette date les abords du monument. Délibération du 13 février 1836 accordant une indemnité pour la reconstruction de la façade. (AM 4 O 3)

**1838-1854** – En 1838, la municipalité évoqua la question du plan général d'alignement, afin de répondre « aux prescriptions de la loi comme aux besoins de l'administration ». L'exécution en fut confiée à MM. de Seynes et Liotard (délibération du 14 mai 1838). Il fut approuvé par arrêté préfectoral du 14 mars 1854. (AM 2 Fi 48, 50, 52)

**1839** – Remplacement de l'éclairage à l'huile par l'éclairage au gaz avec un réverbère 3 becs. (AM 1 O 356)

**1848** – Une succursale de la Banque de France était aménagée dans la maison d'Agénor Molines place de la Maison-Carrée. Elle déménagea rue de l'Horloge en 1856, puis s'installa square du 11-Novembre en 1990. Dès le 13 mars 1853, M. Delacorbière, directeur de la succursale de la Banque de France, avait obtenu une autorisation d'alignement en vue de la construction de la succursale entre la rue de l'Horloge et la future rue Général-Perrier ; il était prévu que l'édifice projeté serait aligné sur la grille fermant au nord le parvis de la Maison carrée. Cette grille a disparu mais son souvenir perdure dans l'alignement des immeubles qui forment la rive sud de la rue Général-Perrier, entre la place et la rue Guizot. (AM 1 O 2)

**1854** – Rectification de l'alignement à l'angle de la rue des Flottes et de la place de la Maison-Carrée. Extrait du plan général d'alignement de 1854. Plan. (AM 4 O 32)

**1858** – Nouveau projet d'alignement de la rue de l'Horloge, dressé par l'architecte de la Ville, Chambaud, le 13 octobre 1858, et approuvé par arrêté préfectoral du 5 mars 1859. Les lignes bleues correspondent aux dernières propositions de Chambaud et montrent bien le rôle directeur joué par la Maison carrée également pour la rue de l'Horloge, parallèle à la rue de la Banque, future rue Général-Perrier. (ADG 3 O 1358)

**1859** – Plan accompagnant l'arrêté qui accordait à Agénor Molines un alignement pour sa maison du côté de la rue de la Banque. Il montre comment s'amorça dès cette époque, sur l'alignement déterminé par la Maison carrée et la succursale de la Banque de France, la future rue Général-Perrier. (ADG 3 O 1357)

**1860-1862** – Aménagement des squares de la Bouquerie et Antonin dans le prolongement de la rue Auguste. Dès 1827, l'alignement nord de la place de la Bouquerie fut régularisé. Elle fut aménagée en square en 1860, avec la création d'un bassin et la plantation d'arbres. Deux ans plus tard, Henri Revoil, architecte des Monuments historiques, fut chargé de créer un square au débouché de la rue Auguste. En 1800, Charles Durand, dans le cadre du percement de cette nouvelle rue avait prévu un réaménagement de l'abreuvoir existant, mais le projet n'avait pas eu de suite. Revoil lui substitua un square octogonal bordé de grilles. L'installation de la statue de l'empereur Antonin, œuvre d'Auguste Bosc, date de 1874. (AM 1 D 51, 6 C 2089, ADG 3 O 1362)

**1872** – Au cours de la séance du 9 mars, le conseil refusa de vendre la parcelle de terrain appartenant à la ville et située à l'entrée de la rue des Flottes, elle était occupée par la loge du concierge de la Maison carrée, et placée devant la maison que venait d'acquérir M. Montégut. (AM 1 D 54)

**1875** – Extrait du plan général de la ville approuvé par le préfet le 14 mars 1854. Ouverture de la rue de la Banque, dressé par l'agent voyer en chef de la voirie le 1<sup>er</sup> décembre 1875, approuvé en préfecture le 21 mars 1876. La rue de la Banque correspond en fait au premier

tronçon ouest de la rue Général-Perrier actuelle, entre la rue Guizot et la place de la Maison-Carrée, aligné sur la parcelle de la succursale de la Banque de France, et sur le parvis de la Maison carrée. Les travaux furent achevés en 1878. (ADG 3 O 1342)

**1881** – Plan indiquant l'emplacement de la nouvelle Halle [sic] et la direction des rues projetées. Dressé par l'architecte de la Ville, Granon, le 21 février 1881. Ce projet envisageait le prolongement des futures rues Guizot et des Halles jusqu'à l'est du centre ancien en tranchant sévèrement à travers des îlots densément bâtis, la rue Guizot aboutissant ainsi à l'amphithéâtre, tandis que la rue des Halles se serait achevée place de l'Hôtel-de-Ville. (ADG 3 O 1342, 1 M 66)

**1886** – Métré et estimation du terrain communal qui sera incorporé à l'immeuble de Madame veuve Jalabert afin de régulariser sa parcelle sise à l'angle ouest de la rue des Flottes et de la place de la Maison-Carrée, 3 février 1886. Ce plan de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle montre la continuité avec laquelle les édiles se sont appliqués à faire respecter le projet d'alignement aux abords du monument, bien au-delà de l'aménagement global de la place mené à bien dans les années 1820. (ADG 3 O 1362, AM 4 O 32)

**1897** – Eclairage électrique. L'éclairage électrique avait fait son apparition dans les rues de la ville l'année précédente. (AM 1 O 356)

**1960** – Article du Midi Libre du 20 juillet : « Préludant à la reconstruction d'une salle municipale de spectacles. La destruction du péristyle de l'ancien opéra ferait disparaître une verrue qui enlaidit le visage de la Maison Carrée ». Les colonnes furent démontées en 1987, à l'occasion de la construction de Carré d'art, musée d'art contemporain et médiathèque. (AM 1 CL 3)

**1988** (3 octobre) – Inondations. Un épisode orageux exceptionnel, avec des cumuls d'eau dépassant les 400 mm en quelques heures, entraîna des torrents de boue qui submergèrent la ville. Le chantier de construction de Carré d'art, d'une profondeur supérieure à 10 m, fut transformé en plan d'eau. (2 photographies aériennes prises le 4 octobre, AM 18 Fi)

**1990** – L'aménagement des abords de la Maison carrée selon de projet de Norman Foster – qui voulait remettre « la pierre précieuse dans son écrin » – a été mené parallèlement à la construction de Carré d'art par cet architecte. L'objectif était de rappeler le dessin romain en l'adaptant aux exigences contemporaines. Afin d'améliorer la présentation de l'ancien forum, les éléments lapidaires qui y étaient présentés furent retirés. Le portique qui ceinturait la Maison carrée a été restitué par un marquage au sol. Cette opération s'accompagna de l'élargissement de l'espace autour du monument pour retrouver le péristyle d'origine. Les fouilles effectuées à cette occasion permirent d'établir le plan définitif du forum antique et de suivre l'évolution du quartier à travers le temps. (AM 6 C 1102, n°31 et 39, AM 6 C 511, AM 130 W 17). Au cours de fouilles préventives réalisées dans le cadre du réaménagement de la place, deux collecteurs romains de 1,70 m de hauteur et de 2,40 m de largeur furent découverts. (AM 6 C 1102, n°45 et 85)

**1991** – Le suivi archéologique réalisé à l'occasion des travaux de voirie effectués dans le cadre de l'aménagement des abords de Carré d'art et du réaménagement de la place de la Maison-Carrée a révélé la présence de deux niveaux d'occupation antérieurs au forum, permettant de suivre l'évolution du quartier : un quartier d'habitation et un premier ensemble à vocation publique. Dans le premier niveau, une mosaïque polychrome à décor géométrique et végétal datant du I<sup>er</sup> siècle avant J. C. a été mise à jour. (AM Articles de presse 153 W 25 et 1 CL 262)